



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2014

<b>Nombre des membres afférents au conseil municipal : 11</b>	L'an deux mil quatorze, le vingt du mois de juin à dix huit heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Dominique POMMAT.
<b>En exercice : 11</b>	<b>Présents</b> : Mmes Laurence MONTALAIS, Hélène HOURLIER, Florence CAILLET et. MM. Dominique POMMAT, Hervé MARAIS, Jacques MONNET, Mathieu CARIN, Alexandre PASCAL-GIROUD, Jean-François POITOU.
<b>Qui ont pris part aux délibérations : 9</b>	<b>Absents excusés</b> : Aurélien DELBOULLE et Noëlle DOMENECH. Mme Hélène HOURLIER a été nommée <u>secrétaire de séance</u> .

### **1. Gîte communal : instauration d'un tarif nuit par personne, remise pour les habitants et appel à candidature pour une "commercialisation partagée".**

Afin d'être plus souple commercialement et dans un souci de rentabilité, le conseil municipal décide à l'unanimité de mettre en place pour la saison 2014/2015 1-une commercialisation partagée entre un exploitant privé et Gîte de France. 2- un tarif par nuit et par personne (minimum 7 personnes) : 15€. 3- une remise de 15% pour les habitants (condition : payer ses impôts TH TFB TFNB à La Thuile).

### **2. Création de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).**

La création de cette commission est une obligation légale. Comme sous les mandats précédents, la CCID a un rôle de consultation et d'information. Elle évalue la classe fiscale des propriétés et examine une fois par an les dossiers que lui soumet l'administration fiscale. Elle est constituée de contribuables choisis par le Directeur départemental des finances publiques sur proposition du conseil municipal (proposition du double du nombre de membres requis). Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la liste proposée.

### **3. Nomination des membres du Conseil d'administration du Centre Communale d'Action Social (CCAS).**

Un Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public intervenant principalement dans les domaines de l'aide sociale et l'animation des activités sociales.

Le CCAS est composé du Maire, Président du conseil d'administration, de 4 élus membres du Conseil Municipal et de 4 personnes de la société civile nommées par Le Maire. Ont été nommés : Martine Arnaud-Goddet, Evelyne Pedreno, Amélie Piat et Anne-Sophie Briec.

Monsieur le Maire propose de nommer les 4 élus suivants : Noëlle Domenech, Laurence Montalais, Hervé Marais, Hélène Hourlier. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition du maire.

### **4. Décisions modificatives du budget primitif.**

Les décisions modificatives proposées ont été acceptées à l'unanimité. (toutes précisions disponibles auprès du secrétariat de mairie).

## **5. Création d'un poste de vacataire pour l'entretien des bâtiments de la commune**

Afin de pallier les absences liées aux congés de l'agent titulaire en charge du ménage et en raison d'un plus fort taux de remplissage du gîte, il est devenu nécessaire de procéder à un recrutement. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer un poste de vacataire chargé du ménage des bâtiments de la commune et précise qu'un appel à candidature sera lancé tout début juillet pour assurer une procédure publique et transparente du recrutement.

## **6. Elections sénatoriales.**

Le Conseil Municipal à l'unanimité a élu, Dominique POMMAT Grand Electeur. Hervé MARAIS, Jacques MONNET et Laurence MONTALAIS sont suppléants.

## **7. Contrats jeunes (jobs d'été).**

Dans le cadre d'une collaboration avec le SICSAL et suite à appel à candidature diffusé le 16 mai, le Conseil Municipal a recruté 3 Jeunes de LA THUILE qui travailleront sur le territoire de la commune 4 demies-journées du 15 au 18 juillet. Ils seront chargés de travaux d'entretien, et d'embellissement de la commune.

## **8. Bail de location d'un terrain communal en vue de créer un lieu d'accueil touristique (3 cabanes dans les bois).**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un accord de principe à la proposition de bail présenté par Monsieur le Maire pour un terrain communal de 9000 m<sup>2</sup> situé au chef lieu au dessus du réservoir d'eau. Le projet est de créer un point d'accueil touristique sous forme de "3 cabanes dans les arbres". Accueil touristique écologique (ni eau, ni électricité, toilette sèches...), sur la base d'un bail de 35 ans – 100€/mois – révisable tous les 3 ans.

## **9. Centrale villageoise photovoltaïque.**

Projet initié par l'équipe municipale précédente et engageant la commune par délibération. Le projet est de produire des énergies renouvelables en zone rurale en associant les habitants et les collectivités dans un projet d'actionnariat citoyen de transition énergétique. Le Conseil Municipal, dans sa majorité (2 oppositions), autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation temporaire du patrimoine de la commune de La Thuile aux fins d'installation et d'exploitation d'une centrale photovoltaïque sur le toit de la mairie-école. Travaux prévus en aout. A cette occasion, 2 vélux seront posés côté ouest afin de pouvoir occuper le 2ème étage de la mairie

## **10. Questions diverses.**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de déposer un dossier de demande de subventions 1- Au près du Parc des Bauges pour la restauration du four de Nécuidet au titre du fonds du patrimoine bâti. 2- Au près du Conseil Général de la Savoie au titre du Fonds Départemental d'Equipement des Communes pour la réhabilitation d'un local communal à l'entrée du Chef-Lieu et le remplacement des échelles d'accès au clocher de l'église

La note de synthèse sur la modification du PLU a été envoyée début de semaine au commissaire enquêteur qui doit faire suivre son rapport final.

La dissolution du Syndicat Intercommunal du Plateau de la Leysse a été décidée lors du dernier conseil syndical. Il reste un emprunt en cours relatif à la maison de l'environnement sise à St Jean d'Arvey, 1800€/an pour la commune jusqu'en 2022.

La convention piscicole au bénéfice de l'association des copropriétaires du lac a été reconduite pour une durée indéterminée.

Le 1<sup>er</sup> juillet, Chambéry Métropole se prononcera sur le choix des communes retenues pour la programmation 2014 des conteneurs grands volumes. Le point de collecte au col du Marocaz ne fait pas l'unanimité au sein de Chambéry Métropole mais les élus ne renoncent pas et renouvellent leur demande.

Le contrat Restalliance, fournisseur de repas du restaurant scolaire, est reconduit.

Les horaires des transports scolaires du primaire ne pourront être définis qu'après officialisation des nouveaux rythmes scolaires par l'Inspection pour La Thuile mais aussi Curienne. (2 juillet)  
Arrivée de Noëlle DOMENECH.

Le projet de fresque rurale sur le mur du garage dans la cour de l'école, en collaboration avec le SICAL, réservé aux enfants de 11 à 15 ans (6 enfants de LA THUILE et 6 extérieurs) devrait être réalisé les 27 et 28/06.

**Le blocage de l'école est levé et la classe maintenue !**

Prochain conseil d'école le 23 juin suivi d'une rencontre élus/parents.

#### **11. Questions du public :**

**Demande de précisions sur l'école :** il n'est plus question ni de blocage ni de fermeture. L'école est maintenue. 15 enfants inscrits à ce jour. L'inspecteur viendra compter les enfants le jour de la rentrée.

**Four de Nécuïdet :** une demande de subvention va être déposée auprès du Parc des Bauges. Une subvention de 10 000€ déjà obtenue de l'Etat par la précédente équipe. Les devis de 2010 vont être réactualisés.

*Toutes précisions complémentaires pourront être obtenues auprès des Conseillers Municipaux ou de la Mairie.*

*Le présent extrait est affiché à la porte de la Mairie, en exécution de l'article 56 de la loi du 5 avril 1984.*

*Fait en Mairie le 26 juin 2014.*

**Le Maire  
Dominique POMMAT**

